Image not found or type unknown

travaux effectués sans avis

Par **multi35**, le **18/02/2009** à **16:45**

Bonjour

je loue un appartement à une agence à vocation sociale AIVS ce matin j'ai reçu un courrier comme quoi ayant été averti pas le locataire que la chasse d 'eau fuyait elle avait mandaté un plombier pour changer le mécanisme bilan 136€ de facture à ma charge.Hors si cette agence m'avait prévenu je serai intervenu et au plus cela me coutait 30€ car ayant rénové moi. même l'appartement je m'estimais capable de régler le problème .
merci de votre conseil
pascal Baudy

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés